

La séparation des pouvoirs, un pilier de notre démocratie

Dans un monde où **les dérives autoritaires menacent l'état de droit**, la séparation des pouvoirs demeure une condition essentielle à la démocratie et à la justice. Contrairement à des régimes comme celui de la Hongrie, où l'indépendance de la justice et des institutions est remise en cause, **nous affirmons avec force que seule une stricte séparation des pouvoirs garantit la liberté et l'égalité de tous les citoyens.**

La justice n'est pas un privilège, elle est un droit fondamental qui doit être préservé **partout et surtout pour tous**. Le maintien de la paix sociale passe par une justice impartiale et indépendante. **Il n'y a pas de société juste sans institutions fortes et respectées.**

Ironie du sort, ce sont souvent ceux qui ont été condamnés par la justice qui demandent une réponse ferme et à la hauteur des enjeux. Pourtant, aujourd'hui, **ce sont ces mêmes personnes qui s'attaquent à la justice dès qu'elle les concerne directement**. Cette hypocrisie mine la confiance des citoyens et affaiblit l'autorité judiciaire, ce qui est inacceptable dans une démocratie digne de ce nom. Dans cette affaire, jamais notre démocratie ne doit être remise en cause. Elle permet l'égalité dans la justice, l'égalité des libertés et l'égalité dans le respect des règles.

Nous rappelons que les élus portent une responsabilité immense : celle de **l'exemplarité**.

Nous réaffirmons notre engagement pour une France fidèle à ses principes républicains, où la justice reste un rempart contre les inégalités et un garant de la paix sociale. Nous serons toujours vigilants et mobilisés pour défendre ces idéaux.

contact@mjs21.fr